

L'hon. Lawrence T. Pennell (solliciteur général): 1. Le terrain à Saint-Pie-de-Bagot est conservé par le gouvernement pour usage de construction d'un pénitencier quand d'autres besoins nécessaires seront exigés en plus de ceux maintenant en existence à Cowansville et Sainte-Anne-des-Plaines.

2. Il n'y a aucun projet pour le présent de construire une institution pénale à Saint-Pie-de-Bagot.

3. Ne s'applique pas en vue des réponses aux numéros 1 et 2.

LE SERVICE D'AUTOBUS À L'AÉROPORT DE MALTON

Question n° 321—M. Cowan:

Est-ce que la Commission des transports de Toronto est autorisée à faire monter les voyageurs dans des autobus à l'«arrivée-sortie» de l'aéroport de Malton, tout comme la Commission des transports d'Ottawa peut le faire à l'«arrivée-sortie» de la gare d'Ottawa et, dans le cas de la négative, pour quelle raison?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Non. La circulation est si dense aux niveaux d'«arrivée-sortie» qu'il n'y a pas d'espace pour le stationnement d'autres autobus. L'espace en bordure du trottoir doit être gardé libre pour les voyageurs qui arrivent ou partent en automobile privée ou en taxi, et le stationnement des autobus de ramassage est restreint au minimum.

Comme les autobus de la Commission des transports de Toronto sont utilisés surtout par les employés, l'arrêt d'autobus du niveau du sous-sol s'est avéré commode tant pour les employés que pour les personnes, chez le public en général, qui désirent utiliser ce service.

L'EXPLOITATION D'UN SERVICE D'AÉROBUS ENTRE EDMONTON ET VANCOUVER

Question n° 322—L'hon. M. Lambert:

1. La Pacific Western Airlines a-t-elle déposé auprès de la Commission des transports aériens une demande d'exploitation d'un service-passagers à horaire régulier entre Edmonton et Vancouver et vice versa?

2. Dans le cas de l'affirmative, quand?

3. A-t-on pris une décision au sujet de cette demande et a) dans le cas de l'affirmative, qu'est-ce qui l'a motivée, b) dans le cas de la négative, pourquoi?

4. Si l'on estimait que cette demande n'est pas du ressort de la Commission des transports aériens, de quelle compétence relèverait-elle?

5. De quelle façon a-t-on autorisé en 1962 ou 1963 le service-passagers entre Edmonton et Calgary assuré par la Pacific Western Airlines?

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. Oui. La Pacific Western Airlines a déposé une demande en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un service à horaire fixe (classe 1) entre Vancouver et l'aéroport municipal d'Edmonton.

[L'hon. M. Ricard.]

2. Le 15 mai 1967.

3. Aucune décision n'a été prise au sujet de cette demande. Elle sera traitée de la façon normale et le public en sera avisé.

4. Cette demande est du ressort de la Commission des transports aériens.

5. La Pacific Western Airlines est autorisée, en vertu du permis n° A.T.B. 1023/59/S, à exploiter un service aérien commercial à horaire fixe (classe 1) desservant Edmonton, Yellowknife, Fort-McMurray et plusieurs autres points, y compris Calgary. Calgary a été ajouté au permis, en mars 1963, par l'ordonnance n° 3509 de la Commission, datée du 26 mars 1963, de façon à permettre l'exploitation d'un service d'aérobuses à horaire fixe entre Edmonton et Calgary. Pour ce service, le permis renferme la restriction suivante: «tous les vols partant de Calgary doivent faire une première escale à l'aéroport municipal d'Edmonton et tous les vols partant d'Edmonton doivent se faire en partant de l'aéroport municipal.»

LE PROGRAMME DES AIDES À LA NAVIGATION—LAC WINNIPEG

Question n° 328—M. Stefanson:

1. Combien d'argent a-t-on dépensé à l'égard du programme des aides à la navigation du lac Winnipeg et des rivières et lacs avoisinants, au cours de l'année financière 1966-1967? Préciser les projets en cause et où ils sont situés.

2. Combien d'argent a-t-on prévu à l'égard de ce programme pour l'année financière 1967-1968? Préciser les projets en cause et où ils sont situés.

M. James A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): 1. On a dépensé \$15,065.41 à l'égard du programme des aides à la navigation ou cours de l'année financière 1966-1967, ainsi qu'il suit:

Bloodvein River	\$1,538.63
Deer Island	775.54
Spider Island	663.72
Selkirk Is. North End	612.50
Poplar River Entrance	476.76
Nelson River, Playgreen Lake	2,754.95
Winnipeg River	2,149.56
Spruce Island Channel	1,685.87
Berens River	682.40
Hecla Island	701.74
Red Rock Island	296.98
Clements Point	264.00
Loon Straits	265.26
Black Bear Island	304.87
Cox's Reef	138.43
George's Island	473.56
Mission Point	558.19
Dog Point	639.42
Cormorant Island	83.03

\$15,065.41